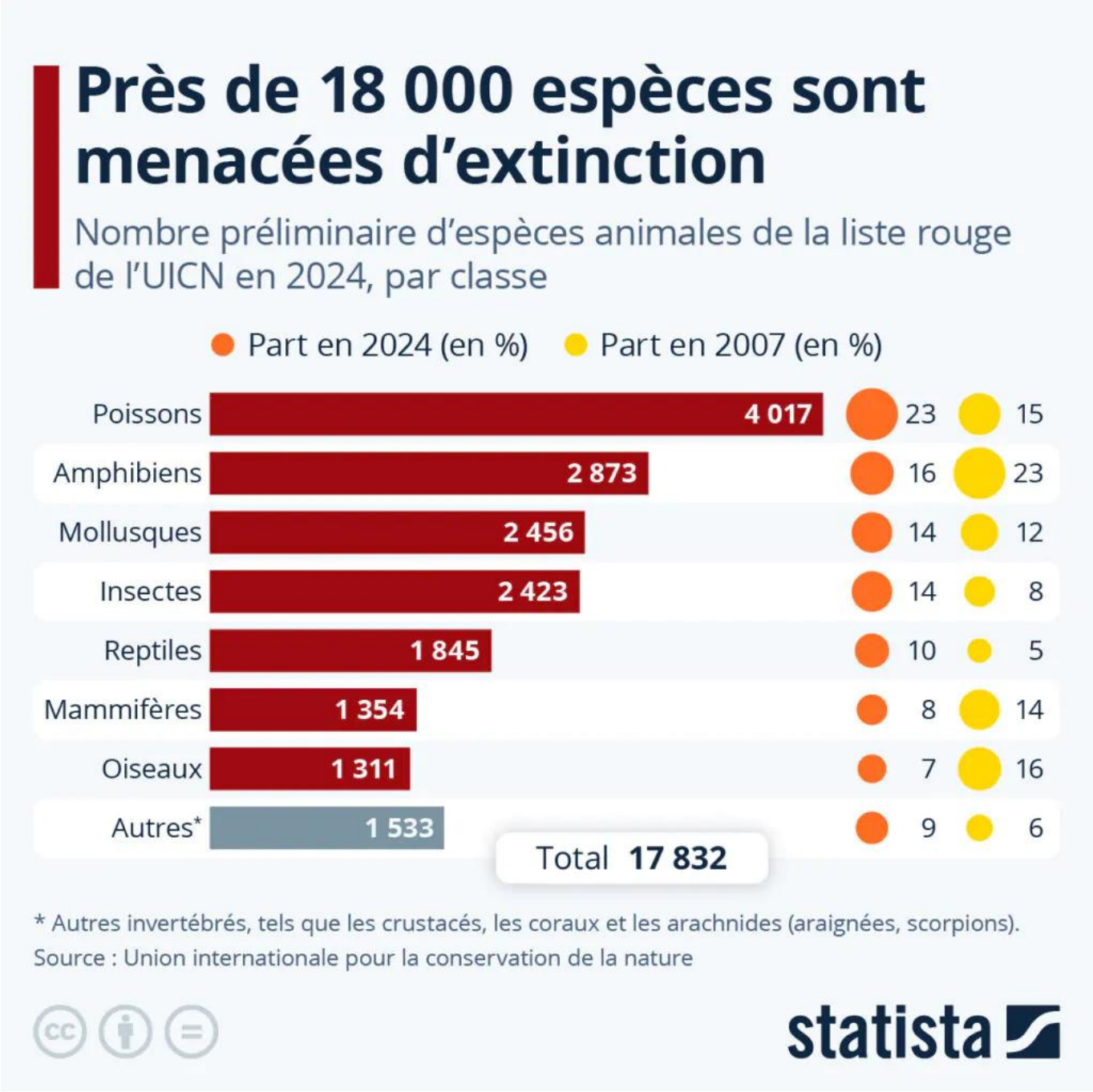
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Près de 18 000 espèces sont menacées d'extinction



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

En 2024, le nombre d'espèces menacées identifiées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) s'élevait à près de 18 000. Mais alors que des animaux comme les orangs-outans ou les dauphins à bosse, en danger critique d'extinction, font l'objet d'une grande attention, la part des espèces de mammifères menacées ne représentait que 8 % de l'ensemble des espèces animales menacées.

En 2007, les mammifères représentaient encore 14 % de toutes les espèces animales menacées (définies par l'Union européenne comme des espèces inscrites sur la liste rouge comme étant en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérables). Entre 2007 et 2024, les classes d'animaux dont la part dans le nombre d'espèces menacées ont augmenté étaient les reptiles, les insectes, les poissons et les mollusques (classe comprenant les escargots, les limaces, les moules, les calmars et les vers), tandis que la menace qui pèse sur les amphibiens est resté élevée. Près d'une espèce menacée sur quatre dans le monde en 2024 est un poisson.

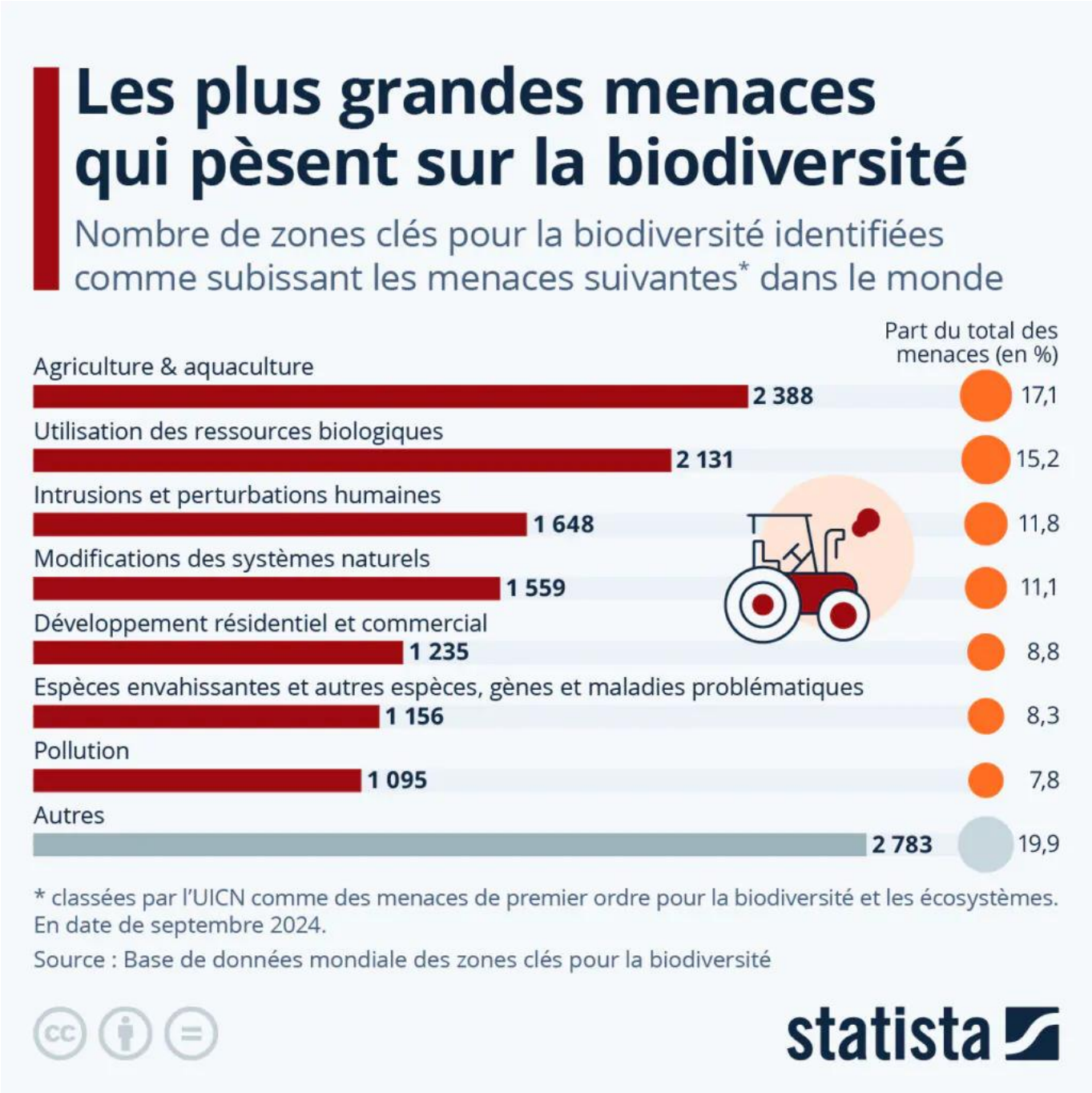
Si les raisons de la mise en danger des insectes et des poissons sont bien connues et incluent la surpêche, l'utilisation de pesticides et la monoculture, les menaces qui pèsent sur les reptiles et les mollusques sont moins connues. Selon l'UICN, de nombreuses espèces de reptiles sont concentrées dans les régions de forêt tropicale et sont donc menacées par la déforestation. En outre, ces espèces sont particulièrement sensibles aux changements environnementaux, y compris au changement climatique. En ce qui concerne les mollusques, les espèces menacées sont principalement celles qui vivent sur terre et en eau douce. Selon l'American Institute of Biological Sciences, elles sont menacées par la destruction de leur habitat ou par des espèces envahissantes.

Les plus grandes menaces qui pèsent sur la biodiversité

L'agriculture et l'aquaculture constituent la plus grande menace pour les zones clés pour la biodiversité dans le monde, selon les données de la base de données mondiale des zones clés pour la biodiversité (World Database of Key Biodiversity Areas). Les catégories de menaces majeures figurant sur ce graphique reflètent les classifications de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui sont considérées comme des menaces de premier ordre pour la biodiversité et les écosystèmes.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Comme le montre le graphique ci-dessus, plusieurs des principales menaces pesant sur les zones de biodiversité sont d'origine humaine. Par exemple, le groupe Intrusions et perturbations humaines englobe une série d'actions allant des activités récréatives à la guerre, aux troubles civils et aux exercices militaires, en passant par les activités professionnelles. L'utilisation des ressources biologiques comprend, entre autres, la chasse, l'exploitation forestière et la récolte du bois. La catégorie

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Modifications des systèmes naturels couvre des activités telles que la construction de barrages et la catégorie Pollution englobe des menaces telles que les eaux usées, les déversements d'hydrocarbures, les pluies acides et la pollution sonore. Les catégories Production d'énergie et exploitation minière et Corridors de transport et de services se classent respectivement à la huitième et à la dixième place, mais ont été incluses dans ce tableau sous la rubrique « Autres ».

Les discussions de la COP16 de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité reprennent au siège de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome, du 25 au 27 février. Les négociations reprendront là où les experts se sont arrêtés à Cali, en Colombie, en octobre dernier. La question du financement de la protection de la nature devrait de nouveau être au cœur des discussions.

De Valentine Fourreau pour Statista

Barbentane : un réunion publique sur les publicités extérieures

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



La commune de Barbentane organise ce soir une réunion publique sur le règlement local de publicité. Ce rendez-vous s'inscrit dans le cadre de la réflexion que actuellement la municipalité sur la publicité extérieure dans une optique de protection du cadre de vie.

La commune a prescrit l'élaboration de son règlement local de publicité (RLP) par délibération en date du 25 Septembre 2023.
L'objectif de ce projet est de mettre en cohérence le territoire avec la règlementation existante en matière de publicité extérieure (publicités, préenseignes et enseignes) afin d'améliorer l'image du territoire et la qualité de certains paysages.
Un diagnostic des publicités, enseignes et préenseignes présentes localement a été réalisé en 2024. La rédaction du règlement est actuellement en cours.

« Dans le cadre de ce projet, vous êtes conviés à la réunion publique du 20 février 2024, qui se tiendra en Salle des Fêtes, à partir de 18h, explique la commune. Vous pourrez poser vos questions, faire part de vos remarques ou simplement vous renseigner sur la problématique publicitaire. Que vous soyez professionnel ou particulier, nous sommes tous concernés par cette thématique. En effet, comme le dit la loi « paysage » de 1995 : « le paysage est le patrimoine commun de la nation. »
Le projet sera mis à disposition du public à partir du 24 février 2025 sur le site internet de la collectivité

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

et consultable en mairie aux horaires d'ouverture.

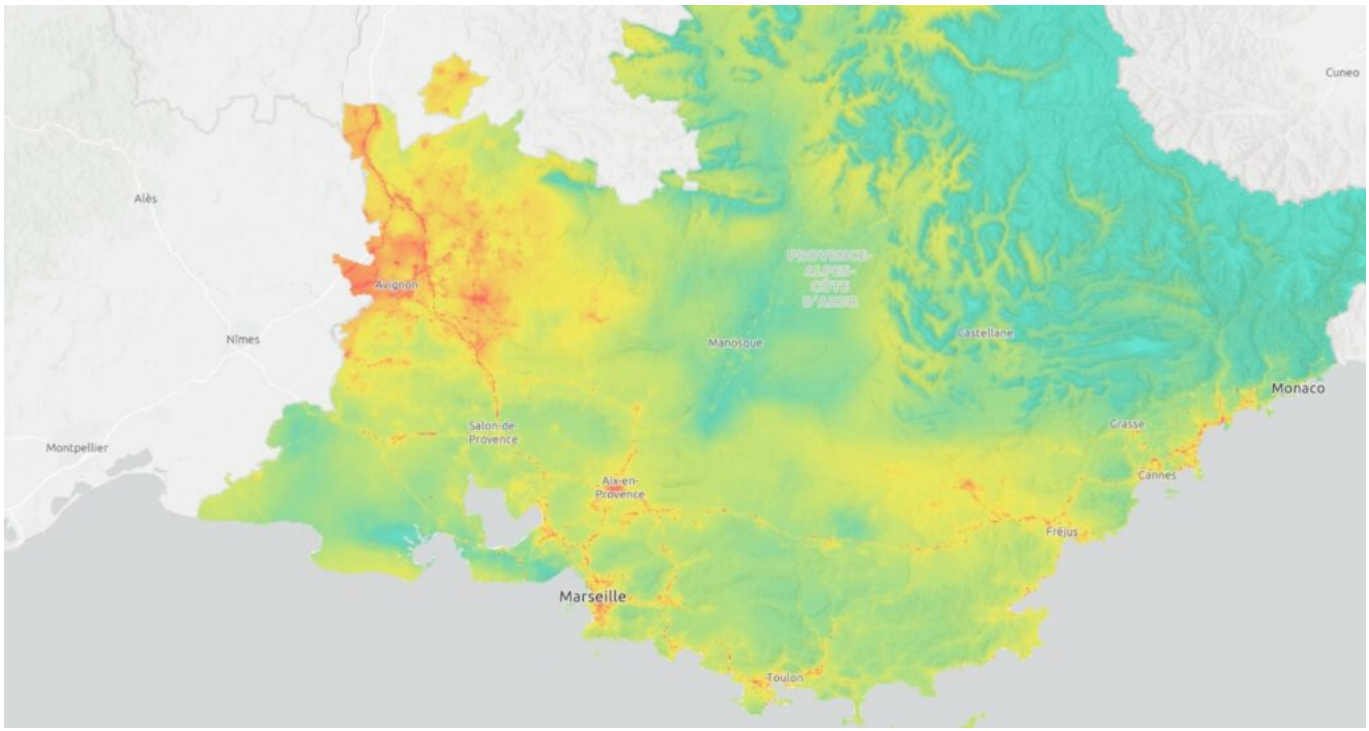


L.G.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Début d'un épisode de pollution de l'air en Vaucluse



Atmosud, association agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air, agissant sur délégation du préfet de Vaucluse, informe la population et les collectivités territoriales de l'activation, dans le département, de la procédure préfectorale d'information-recommandations pour la journée d'aujourd'hui, mardi 18 février 2025.

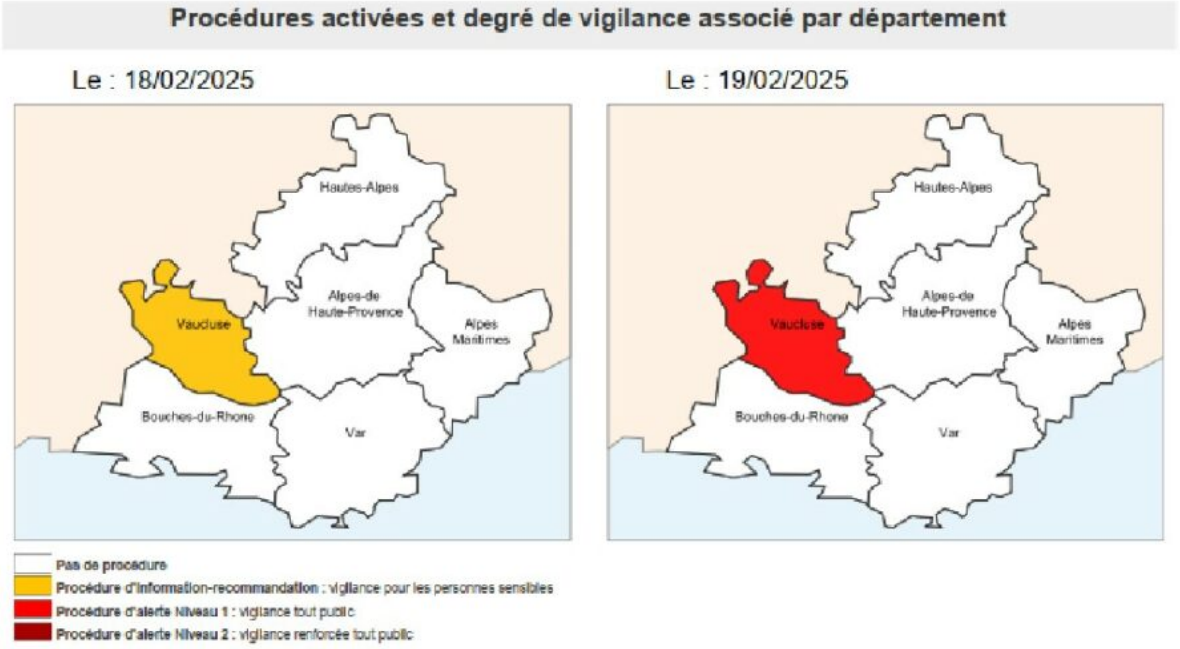
Les conditions météorologiques stables et froides favorisent l'accumulation des polluants dans les basses couches de l'atmosphère. La qualité de l'air se dégrade progressivement, principalement en raison des émissions de particules fines par le chauffage au bois, le trafic routier et l'activité industrielle.

S'il est prévu que le dépassement journalier des particules fines PM10 puisse être atteint aujourd'hui en Vaucluse, la tendance est également à la persistance de cet épisode de pollution avec le déclenchement de la procédure préfectorale d'alerte de niveau 1 pour la journée de demain, mercredi 19 février.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

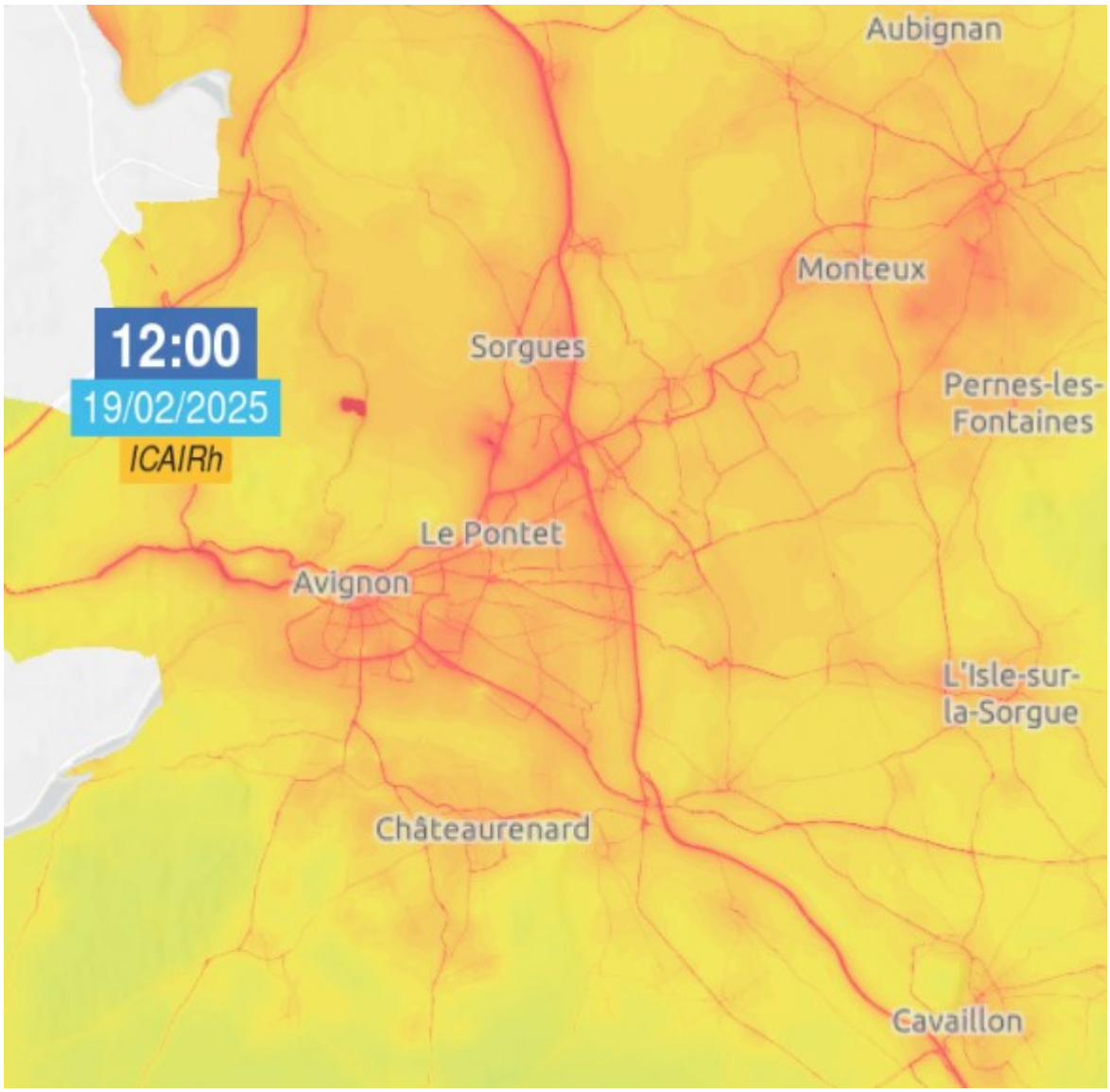


Ainsi, à compter de ce jour, mardi 18 février, outre les recommandations sanitaires et comportementales diffusées auprès de la population en particulier pour les personnes sensibles, le Préfet de Vaucluse décide le renforcement :

- des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
- de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
- des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ;
- contrôles du respect des prescriptions ICPE ;
- des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Crédit : Atmosud.

À compter de la journée de demain, mercredi 19 février correspondant au déclenchement de la procédure préfectorale d'alerte de niveau 1, en complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation listés ci-dessus, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

 Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h ;

 Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE.

 Raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués (dans la limite des installations disponibles).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

 Suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes.
 Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie…) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture…)
 Maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation).
 Respect de l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts.
 Suspension de la pratique de l'écobuage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles.
 Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées par les services de la préfecture de Vaucluse.

L.G.

Quand le logement social l'emporte sur les espèces protégées

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Maître Rémi Benoit, intervenant en droit de la construction, nous explique que par une décision rendue au début de l'année 2025, le Conseil d'Etat, sous des conditions très spécifiques, a reconnu qu'un projet de construction de logements sociaux pouvait relever d'une raison impérative d'intérêt public majeur et ainsi justifier d'une dérogation au principe de protection et de préservation du patrimoine naturel.

Le cadre réglementaire dense auquel sont confrontés les porteurs de projets d'ampleur a vu ces dernières années les questions environnementales prendre une importance prépondérante dans la sélection des sites, l'instruction des diverses autorisations et enfin les recours contentieux.

L'exemple local récent de l'annulation d'un permis de construire octroyé pour la réalisation d'une déchèterie en raison, notamment, de l'absence d'étude environnementale, démontre l'importance de ces sujets et les précautions devant être adoptées par les porteurs de projets, dès la sélection des sites d'installation.

La récente décision du Conseil d'Etat rendue le 29 janvier dernier apporte un rééquilibrage, justifié par des motifs propres à l'espèce.

Dans cette affaire, deux sociétés issues du groupe Batigère, intervenant notamment dans le secteur logement social, avaient obtenu plusieurs permis de construire pour édifier des bâtiments pour la création de soixante logements sociaux et dix-huit logements en accession sociale à la propriété.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Une dérogation au régime de protection des espèces prévue à l'article L.411-2 du Code de l'environnement avait été délivrée par le Préfet du département. Cette demande avait été sollicitée en raison de la présence d'une espèce protégée, la salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) à proximité du site envisagé.

L'octroi de cette dérogation a été annulée par le Tribunal administratif de Nancy, ce qui a été confirmé en appel. L'affaire a été portée devant le Conseil d'Etat qui a apporté un tempérament.

Les juges du Palais Royal rappellent tout d'abord qu'une telle dérogation ne peut être délivrée que si le projet satisfait à trois conditions cumulatives.

Le projet doit ainsi répondre *« par sa nature et compte tenu des intérêts économiques et sociaux en jeu, à une raison impérative d'intérêt public majeur »* (RIIPM) ; et la dérogation ne peut être accordée que si *« il n'existe pas d'autre solution satisfaisante »* et *« si cette dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle »*.

La première condition n'est pas évidente à satisfaire. A titre d'exemple, le juge administratif a refusé cette reconnaissance à un projet de stockage de déchets ou bien encore très récemment à un projet d'EHPAD, d'un centre de santé et d'une crèche.

Dans le cas présent, le juge a estimé cette condition satisfaite dès lors que *« d'une part que la construction de ces logements est destinée soit à permettre à une population modeste d'accéder à la propriété, soit à assurer le logement des populations les plus fragiles, et, d'autre part, que le taux de logements sociaux de la commune, observé sur une période significative de dix ans, était structurellement inférieur à l'objectif de 20 % fixé par le législateur et l'un des plus faibles de la métropole du Grand-Nancy »*.

En d'autres termes, et en se basant sur les éléments de contexte de l'affaire, le juge a considéré que la construction de logement sociaux relevait bien d'une raison impérative d'intérêt public majeur dès lors qu'elle visait à permettre le logement et l'accession à la propriété d'une population modeste dans un secteur donné et qu'elle allait permettre à la commune de relever son pourcentage de logement sociaux structurellement inférieur aux exigences de la loi dite SRU relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

Le Conseil d'Etat profite d'ailleurs incidemment de cette décision pour rappeler que l'objectif de 20% de logements sociaux ne constitue pas un plafond mais bien un seuil à atteindre.

Doit-on voir dans cette décision des juges du Palais Royal une inflexion définitive dans la balance entre les projets dits d'intérêt général et la protection du patrimoine naturel ?

Une réponse affirmative serait prématurée, ce d'autant plus que la décision est clairement motivée par des considérations d'espèce et, qu'en optant pour une cassation avec renvoi devant le Cour administrative d'appel de Nancy, le sort des logements envisagés sera de nouveau mis dans la main des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

juges du fond. Leur sortie de terre n'est donc pas pour tout de suite.

Points d'apport volontaire : la Cove 'muscle' son parc de véhicules d'entretien



La Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) vient de se doter d'un véhicule spécialement conçu pour l'entretien des Points d'apport volontaire (PAV) situé sur son territoire.

L'engin, qui représente un investissement de 95 430€ HT, a été aménagé par l'entreprise BMV (Bro Méridionale de voirie) située dans la zone de Fontcouverte à Avignon afin de répondre aux besoins spécifiques des équipes 'gestion des déchets de la Cove'. Ce camion plateau dispose notamment d'une

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

cuve pour stocker l'eau, d'une lance haute pression et d'une remorque pour évacuer les encombrants. Le réservoir de 500 litres offre la possibilité de chauffer l'eau et de rajouter un peu de détergent, pour un nettoyage en profondeur, tout particulièrement l'été. Cet équipement permet de nettoyer les alentours des PAV et les trappes de chaque PAV, afin que les habitants puissent déposer leurs déchets sur des surfaces propres.

Conserver les points d'apport volontaire propres pour éviter les dépôts sauvages

« Face aux préoccupations des habitantes et habitants concernant la présence persistante d'ordures et d'encombrants aux abords des points d'apport volontaire, résultant d'incivilités, la Cove a décidé d'agir en se dotant de véhicules et équipes dédiés qui œuvrent toute la semaine à la propreté des colonnes dans toutes les communes de la Cove, explique l'agglomération. Pour notre territoire, la gestion des déchets représente un enjeu majeur en matière de propreté, de salubrité publique et de développement durable. »

Dans le cadre du déploiement des points d'apport volontaire sur la plupart des communes de la Cove mené en 2024, l'agglomération s'est engagée en effet à accorder un soin particulier à la propreté des sites dédiés aux colonnes de tri (ordures ménagères, verre, emballage, carton).

L'objectif est donc de conserver les PAV propres pour éviter les dépôts sauvages, de sensibiliser au bon usage des points d'apport volontaire et d'inciter les usagers à les maintenir propres.

Un nettoyage au moins une fois par semaine

L'équipe de nettoyage passe au moins une fois par semaine dans chaque PAV, et davantage si une demande est exprimée. Elle collecte également les déchets et encombrants au sol, grâce à un haillon robuste et d'une capacité de charge allant jusqu'à 500kg. Une équipe de 2 personnes est affectée à ce véhicule du lundi au vendredi, de 5h à 12h.

Pour parfaire l'exercice de cette mission, la Cove a aussi créé un second équipage qui prendra ses fonctions mi-février. Il utilisera un véhicule similaire, actuellement dans le parc de véhicules de la collectivité.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Chaque point de collecte est nettoyé au moins une fois par semaine. Crédit : Cove/DR

Sorgues du Comtat : une exposition photo pour lutter contre les déchets abandonnés

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



L'an dernier, la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat s'est associé à Citeo afin de lutter contre les déchets abandonnés. A cette occasion, une exposition baptisée 'Sortez de l'ombre, voyez la vie en couleurs. Soyez le relais du bon geste !' et composée de clichés du photographe professionnel sorguais Cyril Cortez avait notamment été proposée. Aujourd'hui, cette exposition part à la rencontre des habitants des cinq communes de l'agglomération afin de proposer parcours visuel percutant et éducatif dont l'objectif est de sensibiliser le public aux bons et mauvais gestes du quotidien en matière de gestion des déchets.

« Cyril se distingue par son approche novatrice du cadrage, jouant avec la perspective, les couleurs, l'angle et l'action pour capturer des moments authentiques et inspirants, explique l'agglomération. Ces photographies, capturées sur l'ensemble de notre territoire, intègrent volontairement des éléments du patrimoine local, afin de renforcer l'idée que chaque geste compte dans la lutte contre les déchets abandonnés et la préservation de notre environnement. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



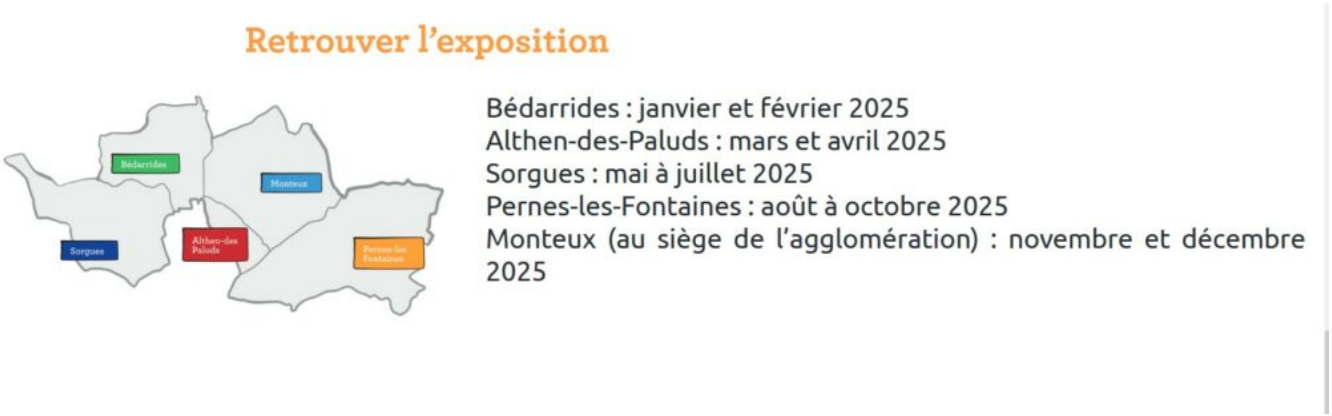
Crédit : Cyril Cortez

« Trier ses déchets est essentiel pour les valoriser, complète Michel Terrisse, vice-président des Sorgues du Comtat en charge de l'environnement. Mais le plus important reste de les réduire car n'oublions pas que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. »
« Il faut aussi changer notre regard pour voir en nos déchets de futures ressources », complète Cyrille Gaillard, vice-président des Sorgues du Comtat en charge des déchets.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Les 'bons' et les 'mauvais' gestes
Composée de 2 parties avec les 'mauvais' gestes (6 panneaux en noir et blanc montrant les actions à éviter) et les 'bons' gestes '6 panneaux couleurs illustrent les actions positives à adopter', l'exposition débute à Bédarrides de janvier à février. Elle se déplacera ensuite à Althen-des-Paluds de mars à avril, à Sorgues de mai à juillet, à Pernes-les-Fontaines d'août à octobre et enfin à Monteux, au siège de l'agglomération, en novembre et décembre 2025.

L.G.

Les Sorgues du Comtat s'associent à Citeo pour lutter contre les déchets abandonnés

---

Vaucluse : l'Etat ne veut rien lâcher face aux narcotrafiquants

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Pour cette année 2025, Thierry Suquet, le préfet de Vaucluse, entend que l'action de l'Etat dans le département se focalise tout particulièrement sur 3 axes : la sécurité, la solidarité et la transition écologique.

« Contre la délinquance, contre ceux qui pourrissent la vie des habitants de nos villes, de nos bourgs et de nos villages, nous ne lâcherons rien », a affirmé sans ambages Thierry Suquet, préfet de Vaucluse lors de ses vœux 2025.
Faisant notamment allusion à l'incendie des véhicules de police au commissariat de Cavaillon dans la nuit du 8 au 9 octobre derniers, le plus haut représentant de l'Etat dans le département a rappelé que ce type de menace ne faisait que renforcer la détermination de l'ensemble des services de l'Etat dans sa lutte contre les narcotrafiquants.

Multiplication des fermetures administratives
« Vous pouvez compter sur moi, les services de la préfecture, les services de police et, je le sais, l'ensemble de la justice pour continuer à se mobiliser sur ce sujet, a-t-il poursuivi. A maintenir la pression sur les points de deal et mobiliser l'ensemble des leviers qui sont à notre disposition. C'est dans ce cadre-là que nous avons largement renforcé nos contrôles sur les pseudo-commerces suspectés d'être liés à ces trafics, qui font appel au travail et à l'immigration clandestine, qui permettent, probablement, le blanchiment d'argent. Nous avons multiplié les fermetures administratives et, là aussi, face à des adversaires qui connaissent les lois aussi bien que nous, nous utilisons tous les leviers en parfaite connaissance de cause. Cet enjeu de sécurité ne concerne pas que nos centres-villes. Vous le savez, la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

violence s'étend aussi dans les villages, elle s'ancre dans le monde rural et le Vaucluse ne fait pas exception. »

> « Avoir un titre de séjour, ce n'est pas un passe-droit pour commettre des délits. »
>
> *Thierry Suquet, préfet de Vaucluse*

« Enfin, en matière de sécurité, nous devons être intransigeants vis-à-vis des personnes étrangères qui viennent troubler l'ordre et la sécurité publique, prévient le préfet de Vaucluse. Nous sommes engagés, en lien avec les forces de l'ordre, dans un travail méticuleux qui nous permet de systématiquement étudier les infractions commises par des personnes étrangères et, quand elles sont en situation irrégulière sur notre territoire, de les raccompagner aux frontières et de rendre effectives les mesures d'éloignement prises à leur encontre. De la même façon, les étrangers en situation irrégulière mais délinquant ne peuvent pas se soustraire aux lois de la République. Avoir un titre de séjour, ce n'est pas un passe-droit pour commettre des délits. »

De l'affaire Pelicot aux questions des violences intrafamiliales

Avec l'affaire Pelicot, le Vaucluse a également était pendant 4 mois sous les feux de l'actualité avec la présence des médias du monde entier.

« Au-delà du défi médiatique et sécuritaire que cet événement historique a représenté, il nous a fallu être à la hauteur du retentissement social qui l'a engendré. Cela nous rappelle que même chez soi, chacun et chacune doit se sentir protégé, et que l'intégrité physique et morale de tous est un droit qui doit être absolument respecté, insiste Thierry Suquet. Je souhaite que nous soyons ensemble tous mobilisés sur la question des violences intrafamiliales ainsi que la défense des victimes. Je salue l'accompagnement des victimes aujourd'hui par les services de police et de gendarmerie. »

> « Ce qui fait la dignité humaine, c'est de pouvoir vivre de son travail. »

La solidarité pour autre priorité

Outre la sécurité, Thierry Suquet a souhait aussi rappelé que la solidarité constituait un des autres axes fort de l'action de l'Etat dans le Vaucluse.

« Cette année, la loi pour le plein emploi a enclenché des transformations importantes et une réorganisation profonde des politiques de l'emploi, explique-t-il. Nous nous sommes profondément mobilisés sur les six derniers mois de l'année pour mettre en œuvre cet objectif de plein emploi en installant le comité départemental pour l'emploi, en le déclinant avec les comités locaux. Cette nouvelle dynamique, nous souhaitons qu'elle soit forte parce que nous pensons vraiment que l'emploi est un levier d'émancipation puissant, probablement le premier. Il n'est pas le seul, mais ce qui fait la dignité humaine, c'est de pouvoir vivre de son travail. »

Le défi de la transition écologique

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Evoquant les enjeux environnementaux, le préfet de Vaucluse a tenu également à rappeler qu'il fallait veiller « à ce que la transition écologique et énergétique n'exclue pas les plus faibles de notre société. Cette transition écologique représente un défi majeur qui nous contraint à une action globale, commune et de long terme qui nous impose de voir un peu plus loin que nos échéances et nos annualités budgétaires. La transformation inéluctable de notre territoire doit être accompagnée et anticipée pour limiter les risques. »

L'agriculture vauclusienne en première ligne

L'adaptation de l'agriculture locale à ces problématiques constitue d'ailleurs un des axes majeurs de ces enjeux. Pour cela, la région Paca et le département ont été intégré dans un plan du ministère de l'Agriculture afin d'être accompagné dans la mise en place de logique de filière.

« Nous avons un premier projet purement Vauclusien qui sera labellisé en aires agricoles de résilience climatique dans les prochains jours, annonce Thierry Suquet. Cela permettra aux filières impliquées d'accéder à certaines aides pour rendre plus résiliente notre agriculture dans une logique d'atténuation du choc climatique et d'adaptation. Pour atteindre cet objectif nous devons aussi préserver notre ressource en eau, améliorer notre réseau d'irrigation et garantir la qualité de l'eau tant dans nos réseaux que dans nos rivières. »

La bonne gestion de l'espace de lutte contre l'artificialisation des terres s'inscrit aussi dans ces réflexions environnementales. « Au-delà des interrogations légitimes sur zéro artificialisation des terres, le vrai sujet que nous avons c'est la reconquête de nos centres vides, la reconquête de nos centres gourds et ça nous n'y couperons pas à l'avenir. »

De grands moments à venir

Enfin après avoir évoqué le 80e anniversaire de la Libération en août dernier ainsi que le passage de la flamme olympique le 19 juin en Vaucluse, le préfet annonce d'autres grands moments à venir pour le département.

« Il y aura Avignon Terre de Culture 2025 et le passage du Tour de France au Ventoux en juillet sans oublier bien sûr les Festival d'Avignon ou bien encore les Chorégies d'Orange. Autant d'événements qui donnent à notre territoire son dynamisme culturel, sa typicité et sa visibilité importante, se réjouit Thierry Suquet. Cela génère des moments de célébration et de convivialité dont nous avons tous besoin. »

La base aérienne d'Orange doit être une fierté pour le Vaucluse

« L'année 2025 sera marquée aussi par un événement d'ampleur, annonce le préfet. C'est l'ouverture au public de la base aérienne 115 d'Orange les 28 et 29 juin prochains. C'est la grande journée de l'aviation avec véritablement la possibilité de présenter au public les missions et les métiers de l'armée de l'air et de l'espace mais aussi pour mettre en évidence les enjeux autour de l'arrivée des rafales sur la base aérienne et le lien qui peut exister entre cette arrivée, le développement économique et l'aménagement du territoire. L'accueil de nos militaires et des nouveaux escadrons doivent devenir une fierté pour notre département. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

(Vidéo) Vaucluse : sensibilisation contre les allergies à l'ambroisie



Pour la 3e année consécutive, une campagne de sensibilisation a été lancée par le GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant la lutte contre les allergies à l'ambroisie dans les écoles et les centres de loisirs de la région, notamment en Vaucluse, dans les Hautes-Alpes, les Bouches-du-Rhône et le Var.

L'ambroisie, une plante hautement allergisante, sème ses pollens en région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ont des impacts majeurs sur la santé et l'environnement. Chaque année, entre 1,1 et 3,5 millions de personnes en France sont touchées par des réactions allergiques sévères. En 2020, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a estimé que ce fléau coûtait à la société entre 415 et 654 millions d'euros par an, incluant les traitements médicaux, les pertes de productivité dues aux arrêts de travail, et la perte de qualité de vie. Selon l'Agence régionale de Santé (ARS), le Vaucluse serait le département le plus touché de la région, avec 70% de sa population qui serait potentiellement exposée au pollen de l'ambroisie.

Pour lutter contre cette plante invasive, le GRAINE PACA a lancé une campagne de sensibilisation dans les écoles et centres de loisirs de la région, notamment en Vaucluse, avec le soutien financier de l'ARS. Pour cette 3e campagne, ce sont des enfants de 8 à 12 ans en milieu scolaire et extrascolaire qui sont ciblés. Les objectifs sont de former les acteurs de l'éducation et de sensibiliser les enfants pour en faire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

des relais d'information auprès de leurs familles.

Depuis 2022, le GRAINE PACA a réalisé 62 interventions et a sensibilisé 1 335 enfants. Pour 2024-2025, l'organisme vise 100 interventions touchant 2 110 enfants dans 69 classes et 32 centres aérés de la région. En Vaucluse, l'Université Populaire Ventoux est partenaire de cette campagne.

Le projet H2 Vaucluse labellisé France 2030



Le projet H2 Vaucluse vient d'être labellisé France 2030. Porté par les Communautés d'agglomérations des Sorgues du Comtat et du Grand Avignon, en partenariat avec les sociétés Hynoe, Voyages Arnaud,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Delanchy, Neo travaux et Bert & you, ce projet de production et de distribution d'hydrogène vert a pour objectif de répondre aux besoins de mobilité durable de la collectivité et des entreprises locales, en fournissant une source d'hydrogène comme alternative aux moteurs thermiques.
Cette initiative collective vise à produire et distribuer de l'hydrogène vert, soutenant ainsi la transition énergétique et répondant aux besoins de mobilité durable dans notre région.

Objectif production : 2026
L'objectif est de mettre en service le site de production de H2 Vaucluse d'ici 2026. Il sera situé zone d'activité de Sainte-Anne au Sud de Sorgues, sur un pôle économique dédié au transport et à la logistique.
L'hydrogène doit être produit en partie grâce à l'électricité issue d'un parc photovoltaïque au sol. L'ensemble comprendra une infrastructure de production H2 par électrolyse de 4 MWe et un parc solaire photovoltaïque au sol de 6 MWc
A sa mise en service prévue, le projet alimentera 15 véhicules lourds, 20 véhicules utilitaires et 1 site industriel, avec une augmentation progressive des usages permettant à terme l'évitement de plus de 6 000 tonnes d'équivalent CO2/an.

> « H2 Vaucluse est un bel exemple de projet au service de la transition écologique et économique. »
>
> *Christian Gros, président de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat.*

Ce site de production d'hydrogène doit permettre d'alimenter des véhicules destinés à divers modes de transport, tels que les bus, les bennes à ordures et les poids lourds. Le projet, labellisé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et bénéficiant d'un soutien financier de l'État, est notamment en lien direct avec le Plan Climat Air Energie Territorial et le programme Territoire d'Industrie des Sorgues du Comtat et du Grand Avignon.
Ce projet se veut un exemple concret d'action au service de la transition écologique et économique, illustrant l'importance de la synergie entre les acteurs locaux.
« H2 Vaucluse est un bel exemple de projet au service de la transition écologique et économique qui a su rassembler acteurs publics et privé, car aujourd'hui pour être ambitieux, il faut jouer collectif », insiste Christian Gros, président de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat.